

LOCALISATION DES CHALETS DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 11 MAI

IMPORTANT : portez une attention particulière à cet itinéraire car cette période, l'entrée pour les chalets Nature et EXP. n'est pas la même que l'entrée principale du parc.

Voici l'itinéraire à partir de l'autoroute 10 vers les Cantons-de-L'Est :

1. Prendre la sortie # 106, direction Eastman/Mansonville;
2. Tourner à droite, rue Lapointe/QC-245 N et continuer sur 650 mètres;
3. Tourner à droite sur rue Principale/QC-112 E et continuer sur 850 mètres;
4. Tourner à gauche sur le Chemin George-Bonnallie et continuer sur 7,3 km;
5. Tourner à droite sur le Chemin des Normand et continuer sur 800 mètres;
6. Tourner à droite sur le Chemin du Cèdre et continuer sur 1,2 km;
7. Avancer jusqu'au bout du chemin et la barrière d'accès au parc sera en face de vous;
8. Vous devez faire le code d'accès que vous avez reçu dans votre courriel pré-séjour reçu 3 jours avant votre séjour.

Dès que vous entrez dans le parc, continuez tout droit et suivez les indications pour les chalets Nature (à gauche à l'intersection) ou EXP. (tout droit à l'intersection). Les chalets sont identifiés par leur nom.

